



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250710-202562-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025

DECISION N° 2025 - 62

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'AIRE DE JEUX DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération n°2.1 du Conseil Départemental du 28 mars 2024 relative aux aides à l'investissement des communes et groupements de communes – modifications 2024-2025 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du Département de Seine-Maritime l'aide « équipements sportifs », pour les travaux de réhabilitation de l'aire de jeux de la Maison des associations, selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Travaux	55 705,37 €
	TOTAL	55 705,37 €
RECETTES	Département Seine-Maritime	15 000,00 €
	Métropole Rouen Normandie	10 176,34 €
	Autofinancement Ville	30 529,03 €
	TOTAL	55 705,37 €

ARTICLE 2 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le
Catherine FLAVIGNY

10 JUL. 2025

Maire
Conseillère départementale

